

LA “CHECK-LIST” DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Démarches avant immatriculation		Entreprise individuelle			Sté
		Com.	Art.	P.L.	
O : obligatoire ; F : facultatif ; OC : Obligatoire pour certains créateurs					
F	Recherche d'antériorités de marques et noms commerciaux. Contacter l'INPI	●	●	●	●
F	Demande de changement partiel ou total d'affectation de locaux à la mairie. gratuit		●	●	
F	Lettre de notification de la domiciliation du siège de l'entreprise au propriétaire ou au syndic de la copropriété	●			●
F	Dépôt du dossier ACCRE à la DDTEFP	●	●	●	●
F	Dépôt du dossier EDEN à la DDTEFP ou organisme mandaté	●	●	●	●
F	Pour les personnes remplissant les conditions d'obtention de l'ACCRE ou de l'EDEN : dépôt de la demande de chéquier-conseils auprès de la DDTEFP.	●	●	●	●
F	Demande d'enregistrement d'une marque à l'INPI	●	●	●	●
O	Ouverture d'un compte bancaire d'une société en formation				●
OC	Demande de carte de commerçant étranger ou carte de commerçant non sédentaire auprès de la préfecture	●			●
O	Demande de publication d'un avis de constitution de société dans un journal d'annonces légales. <i>Coût : environ 152 €</i>				●
O	Faire signer 4 originaux des statuts par les associés et les faire enregistrer auprès du centre des impôts				●
OC	Inscription à un stage de gestion (CCI ou CM) ou sollicitation d'une dispense		●		
O	Contacter le CFE compétent pour obtenir la liste des pièces à fournir pour l'immatriculation	●	●	●	●

Immatriculation au CFE <i>Coût (hors prestation CFE)</i>					
F	Pour les personnes remplissant les conditions d'obtention de l'ACCRE : dépôt du dossier au CFE compétent lors de l'immatriculation ou dans les 45 jours qui suivent	●	●	●	●
O	Immatriculation au RCS : 83,96 € (+, si activité. artisanale, RM : 187,50 €) Public. avis de constitution: environ 150 €				●
O	Immatriculation au RCS : 62,19 € (+, si activité artisanale, RM : 187,50 €)	●			

LA "CHECK-LIST" DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Immatriculation au CFE <i>Suite</i>		Entreprise individuelle			Sté
		Com.	Art.	P.L.	
O	Immatriculation au RM : 187,50 € Stage de gestion obligatoire : 290 € + 130 € pour la participation du conjoint		•		
O	Immatriculation à l'URSSAF : gratuit			•	
O	Immatriculation au Registre des Agents Commerciaux : 26,43 €	Agents commerciaux			

Après l'immatriculation					
O	Ouvrir un compte bancaire professionnel. Présenter l'extrait K bis pour le déblocage des fonds.	•	•	•	•
O	Déclarer l'entreprise à la Poste.	•	•	•	•
F	Ouvrir une ligne téléphonique professionnelle et une ligne fax	•	•	•	•
F	Se procurer la convention collective applicable auprès de la DDTEFP ou de la Direction des journaux officiels à Paris (www.journal-officiel.gouv.fr).	•	•	•	•
O	Adhésion de l'entreprise à une caisse de retraite complémentaire des salariés	•	•	•	•
OC	Demander l'affiliation du gérant minoritaire (et/ou d'un salarié cadre) au régime de retraite des cadres et auprès d'une caisse de prévoyance.	•	•	•	•
O	Prendre des assurances professionnelles : véhicules, responsabilité civile et professionnelles, assurances décennales (BTP)	•	•	•	•
O	Choix d'un régime fiscal. Se rendre au centre des impôts pour se faire remettre les différentes déclarations fiscales à remplir	•	•	•	•
O	Déclaration provisoire de la Taxe professionnelle et demande d'exonération éventuelle	•	•	•	•
OC	Entreprise pouvant prétendre à l'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles : Questionnaire à annexer à la déclaration générale d'impôt.	•	•	•	•
O	En cas d'embauche de salariés : déclaration unique d'embauche à transmettre à l'URSSAF ou par Internet (www.due.fr)	•	•	•	•

NB : Doivent aussi être prises en compte les démarches spécifiques à chaque activité réglementée, l'achat de registres obligatoires...